



Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°1 du Département de Paris pour l'exercice 2017

2017 DFA 9 G

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2016, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 ont été établies à

- le budget d'investissement
 - 1 469,73 M€ pour les autorisations de programme ;
 - 303,03 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- le budget de fonctionnement : 3 324,81 M€

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement à
 - 1 399
 - ,70 M€ pour les autorisations de programme ;
 - 2 252
 - ,07 M€ pour les crédits de paiement.

- le budget de fonctionnement à 3 325,50 M€.

La majeure partie des inscriptions proposées dans le cadre de cette décision modificative est liée à la mise en œuvre de l'expérimentation de la certification des comptes.

En effet, la [loi du 7 août 2015](#) portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu, en son [article 110](#), « une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette

expérimentation doit permettre d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local ». Dans ce cadre, la collectivité parisienne a déposé sa candidature et a été sélectionnée pour participer à cette démarche expérimentale de certification.

Cette démarche implique dès à présent de procéder à des opérations de régularisations qui visent à se rapprocher des référentiels comptables auxquels le certificateur sera amené à confronter les comptes de la collectivité.

De nombreux chantiers relatifs à la fiabilisation et à l'amélioration de la régularité des comptes sont déjà lancés et doivent être accélérés afin de préparer, dans les meilleures conditions, la collectivité parisienne à la certification de ses comptes 2020.

Ces écritures, qui découlent du respect des principes comptables, peuvent avoir des impacts budgétaires. Il est ainsi proposé d'intégrer dans la présente décision modificative des inscriptions budgétaires (en dépenses et en recettes) en lien avec des opérations de régularisation comptables portant sur les provisions constituées, les produits et charges constatés d'avance, des ajustements de comptes d'actifs (subventions versées) et des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Cette décision modificative porte également les mouvements techniques d'annulation des reliquats d'autorisations de programme d'opérations achevées ou en voie d'achèvement auxquels il est procédé chaque année.

Les opérations techniques d'annulation des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2016 se montent à -66,81 M€ en dépenses et -83,96 M€ en recettes. Des ajustements sont réalisés sur les autorisations de programme, aboutissant à un solde de -3,22 M€.

Enfin, des inscriptions techniques sur les crédits de paiement sont proposées pour un montant, équilibré en dépenses et en recettes, de 0,70 M€.

□□□□
□□
□

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT	P.4
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	P.4
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	P.5
SOUS-TITRE II – AJUSTEMENTS D’AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	P.7
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	P.8
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	P.10
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	P.10
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	P.11
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	P.12
TITRE I – LES RECETTES.....	P.13
TITRE II – LES DÉPENSES.....	P.14

3^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1
(Individualisation des autorisations de programme)**

--

1^{ère} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif adoptée lors de la séance du Conseil de Paris de décembre, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 ont été établies à :

-	1 469
,73 M€ pour les autorisations de programme ;	
-	à
303,03 M€ pour les crédits de paiement.	

A l'occasion de la décision modificative n°1 plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à :

- - 66,81 M€ en dépenses et - 83,96 M€ en recettes pour les annulations des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2016 ;
- -3,22 M€ pour les ajustements sur les autorisations de programme ;
- 0,70 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 399,7 M€ pour les autorisations de programme en dépenses ;
- 303,73 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Titre I- Les autorisations de programme

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement :

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le BP 2017. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenues entre le 1er janvier et le 10 mars (en €)
12000	Achats	308 327
50000	Finances (services financiers communs)	-308 327
MISSIONS ORGANIQUES		0
MISSIONS TRANSVERSALES		0
TOTAL GENERAL		0

Ces mouvements ont permis la recapitalisation de la Parisienne de Photographie (308 k€).

I. Autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets matures dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision de solde. Elles portent d'autre part sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes dont l'inscription est annualisée.

La définition des autorisations de programme proposées à l'annulation découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers.

Dans le passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à leur part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant ainsi la possibilité de liquider les sommes restant à verser.

Il est ainsi proposé l'annulation de 66,81 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 83,96 M€ en recettes.

Mission	Libellés	Annulations caduque DM1 2017	
		Dépenses	Recettes
13000	Immobilier, logistique et transports	-35 000,00	-
21000	Patrimoine et architecture	-29,31	-
30000	Familles et petite enfance	-632 388,95	-217 729,00
34000	Action sociale, enfance et sante	-478 090,31	-
40000	Affaires culturelles	-71 050,41	-
55000	Attractivité et emploi	-53 956,46	-
65000	Logement et habitat	-138 500,00	-
80000	Affaires scolaires	-3 110 813,75	-
Missions organiques		-4 519 829,19	-217 729,00
90001	Etudes	-37 326,40	
90003	Action en faveur des personnes handicapées	-18 622,97	
90005	Schéma directeur informatique	-1 345 742,89	
90010	Subventions d'équipement	-60 890 650,96	-83 739 732,80
Missions transversales		-62 292 343,22	-83 739 732,80
TOTAL GENERAL		-66 812 172,41	-83 957 461,80

Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent entre 19,57 M€ sur autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente des exercices antérieurs) et 47,25 M€ sur autorisations de programme de projets achevés.

Mission	Libellés	Annulations caduque DM1 2017 (dépenses)		
		Plan	Projet	Total
13000	Immobilier, logistique et transports	-35 000,00	0,00	-35 000,00
21000	Patrimoine et architecture	-29,31	0,00	-29,31
30000	Familles et petite enfance	-66 233,42	-566 155,53	-632 388,95
34000	Action sociale, enfance et sante	-230 378,25	-247 712,06	-478 090,31
40000	Affaires culturelles	-71 050,41	0,00	-71 050,41
55000	Attractivité et emploi	-53 956,46	0,00	-53 956,46
65000	Logement et habitat	-138 500,00	0,00	-138 500,00
80000	Affaires scolaires	-1 073 877,17	-2 036 936,58	-3 110 813,75
Missions organiques		-1 669 025,02	-2 850 804,17	-4 519 829,19
90001	Etudes	-37 326,40	0,00	-37 326,40
90003	Action en faveur des personnes handicapées	-18 622,97	0,00	-18 622,97
90005	Schéma directeur informatique	-1 345 742,89	-	-1 345 742,89
90010	Subventions d'équipement	-16 494 531,40	-44 396 119,56	-60 890 650,96
Missions transversales		-17 896 223,66	-44 396 119,56	-62 292 343,22
TOTAL GENERAL		-19 565 248,68	-47 246 923,73	-66 812 172,41

Missions organiques

AFFAIRES SCOLAIRES.....- 3,11 M€

Les annulations concernent d'une part des reliquats de projets achevés et soldés sous la précédente mandature : la rénovation du collège Pajol (18^{ème}) à hauteur de 1,97 M€ et celle du collège-lycée Carnot (17^{ème}) à hauteur de 0,07 M€.

D'autre part, les AP de plan annulées concernent notamment le millésime 2013 de l'entretien des collèges et lycées faisant partie des ensembles imbriqués (0,57 M€), ainsi que le millésime 2014 de l'AP dévolue câblage informatique des collèges (0,38 M€).

FAMILLES ET PETITE ENFANCE.....- 0,63 M€

L'annulation du millésime 2012 pour la construction du centre de PMI de la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème}) constitue la seule AP de projet annulée, soit 0,57 M€.

En ce qui concerne les AP de plan, l'annulation du millésime 2013 de l'AP dévolue à l'entretien des PMI représente 0,07 M€.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....- 0,48 M€

Les annulations sur les AP de projet concernent des opérations aujourd'hui achevées, à savoir l'extension des services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) rue Stendhal (20^{ème}) pour 0,16 M€, et la construction du centre social du quartier Gare de Rungis (13^{ème}) pour 0,08 M€.

Les annulations sur les AP de plan concernent d'anciens millésimes dévolus notamment à l'entretien des services sociaux (0,09 M€), l'accessibilité des SSDP (0,05 M€) ou les services d'accueil familial (0,05 M€).

Missions transversales

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....- 60,89 M€

Les annulations concernent principalement :

- le millésime 2014 de la délégation de l'Etat pour les aides à la pierre à hauteur de 41,70 M€. L'objectif étant de mettre en concordance le stock d'AP avec les recettes équivalentes versées par l'Etat ;
- le millésime 2015 pour le fond de soutien à la recherche, cette compétence étant transférée au budget municipal (15,88 M€) ;

- le millésime 2005 des subventions pour le logement social (2,70 M€).

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....- 1,35 M€

Le stock d'AP est mis en cohérence avec les besoins à venir concernant la maintenance applicative pour le département.

Recettes

En recettes, les annulations s'élèvent à 83,96 M€ et concernent deux missions :

Sur la mission subvention d'équipement, il s'agit d'anciens millésimes d'aides à la pierre versées par l'État pour le logement social, soit 83,74 M€.

Pour la mission famille et petite enfance, il s'agit de l'annulation du millésime 2013 pour les subventions reçues au titre de l'entretien des PMI, soit 0,22 M€.

II. Ajustements d'autorisations de programme

La présente décision modificative soumet quelques ajustements d'AP au Conseil de Paris, dont résulte un solde de -3,22 M€ en dépenses.

Mission	Libellés	Ajustements partiels DM1 2017	
		Dépenses	Recettes
30000	Familles et petite enfance	- 83 793,00	
50000	Finances (services communs)	2 127 798,00	
Missions organiques		2 044 005,00	0,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	- 3 765 258,00	
90004	Opérations sous mandat	- 1 500 000,00	
Missions transversales		-5 265 258,00	0,00
TOTAL GENERAL		-3 221 253,00	0,00

Missions organiques

FINANCES (SERVICES COMMUNS).....2,12 M €

2,12 M€ sont inscrits pour le deuxième acompte du remboursement de l'avance du FCTVA.

Missions transversales

GRANDS PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....- 3,77 M€

Un ajustement de -3,77 M€ concerne l'AP de projet du collège Macdonald dans le 19^{ème} afin de régulariser son stock au coût TDCVFE de l'opération.

OPÉRATIONS SOUS MANDAT.....- 1,5 M€

Les 1,50 M€ correspondent à un ajustement sur diverses opérations pour les ensembles imbriqués.

III. Situation des autorisations de programme en cours

Les mouvements de la présente décision modificative impliquent une réduction du stock net d'AP de 70,03 M€ en dépenses et de 83,96 M€ en recettes.

Ainsi, après le vote de la DM1, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours sur le budget départemental s'établira à 1 399,70 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BP 2017		1 469 731 010,68	
DM1	Annulations d'AP	-70 033 425,41	-4,8%
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1		1 399 697 585,27	

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations programmes en cours en dépenses, par mission, avant constat du compte administratif 2016.

Missions	Libellés	Stock net après BP 2017	DM1 2017 (y.c.s mvts antérieurs)	Stock net après DM1 2017
05000	Systèmes et technologies de l'information	150 000,00	0,00	150 000,00
10000	Ressources humaines	514 420,43	0,00	514 420,43
12000	Achats	385 086,81	0,00	385 086,81
13000	Immobilier, logistique et transports	567 703,17	-35 000,00	532 703,17
21000	Patrimoine et architecture	2 766 575,36	-29,31	2 766 546,05
30000	Familles et petite enfance	9 747 575,41	-716 181,95	9 031 393,46
34000	Action sociale, enfance et santé	54 348 958,26	-478 090,31	53 870 867,95
40000	Affaires culturelles	1 591 748,43	-71 050,41	1 520 698,02
50000	Finances (services financiers communs)	9 123 471,19	2 127 798,00	11 251 269,19
55000	Attractivité et emploi	4 761 491,20	-53 956,46	4 707 534,74
60000	Urbanisme	1 067 283,51	0,00	1 067 283,51
65000	Logement et habitat	250 000,00	-138 500,00	111 500,00
80000	Affaires scolaires	143 541 940,52	-3 110 813,75	140 431 126,77
	MISSIONS ORGANIQUES	228 816 254,29	-2 475 824,19	226 340 430,10
90000	Dons et legs	3 017 042,03	0,00	3 017 042,03
90001	Études	1 155 792,70	-37 326,40	1 118 466,30
90002	Grands projets de renouvellement urbain	50 436 765,81	-3 765 258,00	46 671 507,81
90003	Action en faveur des personnes handicapées	6 240 069,13	-18 622,97	6 221 446,16
90004	Opérations sous mandat	2 138 206,10	-1 500 000,00	638 206,10
90005	Schéma directeur informatique	6 350 093,94	-1 345 742,89	5 004 351,05
90006	Compte foncier	9 126 965,93	0,00	9 126 965,93
90007	Avances de trésorerie	0,00	0,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 147 013 904,88	-60 890 650,96	1 086 123 253,92
90011	Avances sur marchés	5 845 915,87	0,00	5 845 915,87
90012	Budget participatif parisien	6 400 000,00	0,00	6 400 000,00
90013	Budget participatif d'arrondissements	1 290 000,00	0,00	1 290 000,00
90014	Budget participatif des écoles	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
	MISSIONS TRANSVERSALES	1 240 914 756,39	-67 557 601,22	1 173 357 155,17
	TOTAL	1 469 731 010,68	-70 033 425,41	1 399 697 585,27

Ces montants correspondent aux cumuls d'autorisations de programme votées, nets des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2015, soit le dernier compte administratif adopté. L'exécution 2016 n'en sera effectivement déduite qu'après l'adoption du compte administratif 2016 au Conseil de Paris de juin.

Titre II - Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 0,70 M€ :

- 0,70 M€ d'opérations réelles ;

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		697 190,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	-	
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 121 798,00	-
13	Subventions d'équipement	-	-
16	Emprunt et dettes assimilées	-	-
204	Subventions d'équipement versées	- 194 000,00	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-
23	Immobilisations en cours	- 1 230 608,00	-
26	Participations et créances	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	-	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-
OPERATIONS D'ORDRE		-	697 190,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	697 190,00
040	Opérations d'ordre de transfert	-	-
041	Opérations à l'intérieur de la section	-	-
TOTAL GENERAL		697 190,00	697 190,00

En complément de la présentation par chapitre, le tableau suivant retrace la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	697 190,00	0,00
Finances (Services communs)	697 190,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	697 190,00
Finances (Services communs)	0,00	697 190,00
TOTAL GENERAL	697 190,00	697 190,00

I. Opérations réelles

Dépenses

FINANCES (SERVICES COMMUN).....0,70 M€

II. Opérations d'ordre

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		-	697 190
021	Virement de la section de fonctionnement	-	697 190
040	Opérations d'ordre de transfert	-	-
041	Opérations à l'intérieur de la section	-	-

0,70 M€ sont inscrits en recettes d'ordre équilibrées par des dépenses de fonctionnement et viennent augmenter l'autofinancement du même montant.

2^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget primitif adopté en décembre 2016, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 sont établies à 3 324,81 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 697 190 €.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- Reprise sur amortissements et provisions.....+ 697 190 €

+ 697 190 €

en dépenses :

- Charges à caractère général.....+ 700 000 €
- Autres charges de gestion courante.....- 700 000 €
- Virement à la section d'investissement.....+ 697 190 €

+ 697 190 €

Titre I – Les recettes

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°1 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Variation DM1 2017	Montant nouveau budget 2017
FISCALITE	2 471 486 649,00	-	2 471 486 649,00
Impôts directs locaux	1 327 780 649,00	-	1 327 780 649,00
Impôts indirects	1 143 706 000,00	-	1 143 706 000,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	58 293 442,00	-	58 293 442,00
Concours de l'Etat	3 299 204,00	-	3 299 204,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	-	-	-
<i>Dotations de compensation</i>	3 299 204,00	-	3 299 204,00
Autres participations	54 994 238,00	-	54 994 238,00
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	316 262 850,00	-	316 262 850,00
AUTONOMIE	21 213 357,00	-	21 213 357,00
INSERTION	262 315 009,00	-	262 315 009,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	105 488 514,00	-	105 488 514,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	735 014,00	-	735 014,00
Autres produits de gestion courante	104 753 500,00	-	104 753 500,00
PRODUITS FINANCIERS	720 000,00	-	720 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 448 500,00	-	1 448 500,00
ATTENUATION DE CHARGES	477 000,00	-	477 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	87 100 000,00	697 190,00	87 797 190,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	-
TOTAL	3 324 805 321,00	697 190,00	3 325 502 511,00

L'inscription de 697 190 € proposée en recettes à la première décision modificative 2017 résulte du mouvement suivant :

Sur les reprises sur amortissements et provisions, une reprise de provisions sur créances est effectuée à hauteur de 697 190 € en recette au chapitre 78, compte 7817.

Compte tenu de ce mouvement, les provisions sur créances du Département de Paris sont portées de 17 077 997 € à 16 380 807 € au 31 décembre 2017 (voir détail joint en annexe). █

Titre II – Les dépenses

Les inscriptions retenues en dépenses pour la Décision Modificative n°1 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Variation DM1 2017	Montant nouveau budget 2017
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	201 171 500,00	-	201 171 500,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	881 025 830,00	-	881 025 830,00
Charges à caractère général	87 970 611,00	700 000,00	88 670 611,00
Autres charges de gestion courante	793 055 219,00	- 700 000,00	792 355 219,00
<i>Aides sociales (hors subventions)</i>	<i>687 753 235,00</i>	-	<i>687 753 235,00</i>
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>38 342 692,00</i>	-	<i>38 342 692,00</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collèges</i>	<i>18 952 000,00</i>	-	<i>18 952 000,00</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000,00</i>	-	<i>19 850 000,00</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>28 157 292,00</i>	- 700 000,00	<i>27 457 292,00</i>
PARTICIPATIONS	408 381 978,00	-	408 381 978,00
STIF	381 534 855,00	-	381 534 855,00
Caisses des écoles	5 400 000,00	-	5 400 000,00
Enseignement privé	21 447 123,00	-	21 447 123,00
AUTONOMIE	147 540 000,00	-	147 540 000,00
INSERTION	413 139 687,00	-	413 139 687,00
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	-	100 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 384 000,00	-	3 384 000,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 075 649 743,00	-	1 075 649 743,00
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	104 162 583,00	697 190,00	104 859 773,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 200 000,00	-	88 200 000,00
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 050 000,00	-	2 050 000,00
TOTAL	3 324 805 321,00	697 190,00	3 325 502 511,00

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°1 atteignent un montant de 697 190 €.

Les charges à caractère général sont majorées de 0,7 M€ suite à un transfert technique depuis les autres charges de gestion courante.

Les autres charges de gestion courante sont diminuées de 0,7 M€ en raison du transfert technique pour abonder les charges à caractère général.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 697 190 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.